

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 3 juillet 2017 portant modification de la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires

NOR : TREK1719004A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de la transition écologique et solidaire,

Le ministre de la cohésion des territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2015 visé ci-dessus est modifié comme énoncé à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

M. Thierry IVA, membre titulaire, représentant du personnel pour l'organisation syndicale FO, est remplacé par Mme Lucrèce ROUGET.

M. Yves DARLOT, membre titulaire, représentant du personnel pour l'organisation syndicale FO, est remplacé par M. Dominique MOUTAUD.

Mme Lucrèce ROUGET, membre suppléante, représentante du personnel pour l'organisation syndicale FO, est remplacée par M. Laurent BEAUFILS.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

Fait le 3 juillet 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. CLÉMENT